



CHARTRE DU POLE EUROPEEN DES FONDATIONS DE L'ECONOMIE SOCIALE

Les membres du Pôle Européen fondent leur action commune sur les approches et principes suivants :

1 - Entreprises de l'Economie sociale, dans quatre pays de l'Union, animés de la même volonté de promouvoir de nouvelles pratiques porteuses de transformation sociale, les initiateurs du regroupement des fondations, membres du Pôle, ont considéré en 1997, que quatre phénomènes concouraient à la mise en œuvre, au plan européen, d'un dispositif opérationnel d'Economie Sociale, d'intérêt général et complémentaire aux structures existantes. Il s'agit :

- De créer des synergies et des complémentarités avec les politiques publiques nationales de lutte contre le chômage, l'exclusion et les discriminations,
- De consolider la place de l'économie sociale sur le territoire de l'Union Européenne, comme facteur de développement durable, de démocratie économique, de pluralisme, de création d'activités et d'emplois,
- D'accompagner et de structurer les nouveaux réseaux de l'Economie Sociale tant au plan national qu'au plan européen,
- D'accompagner le mouvement syndical européen dans sa volonté de tisser de nouveaux réseaux d'alliance avec les organisations d'économie sociale,

2 - Afin de donner un sens commun à des initiatives préalablement disparates sur la forme mais néanmoins convergentes sur le fond, les membres fondateurs du Pôle - qui ont la volonté de promouvoir de nouvelles pratiques sociales -, se reconnaissent dans un périmètre d'action comportant les points suivants :

- l'inscription durable de l'Economie Sociale en Europe,
- la participation active à la création de nouvelles activités sur le champ de l'Economie Sociale, notamment en direction des jeunes,
- l'élargissement de la base du Pôle à d'autres fondations d'Economie Sociale ou à des organismes similaires,
- l'élaboration et le dépôt de projets labellisés « Economie Sociale » auprès de la Commission Européenne,

- le soutien aux initiatives de ses membres.

3 - L'économie Sociale c'est le socle sur lequel les fondations, membres du Pôle, fondent leur action.

Six grands principes caractérisent l'Economie Sociale. Ils conjuguent rigueur économique et audace sociale :

- ① **la libre association** : volonté de satisfaire un besoin, d'avoir une utilité.
- ② **le partage démocratique du pouvoir** : les entreprises de l'Economie Sociale sont constituées de sociétaires solidaires et égaux en devoirs et en droits.
- ③ **la solidarité à l'intérieur du groupe** dans lequel chaque acteur est impliqué. Elle impose de la cohérence entre l'économique et le social.
- ④ **le non-cumul individuel du profit**, qui exclut l'enrichissement personnel. L'argent est ramené au rôle d'outil qui permet de réaliser les objectifs fixés.
- ⑤ **la qualité des produits et des services** qui ouvre le champ de la participation au développement harmonieux de la société dans une perspective de promotion individuelle et collective.
- ⑥ **l'épanouissement de l'individu** : les entreprises de l'Economie Sociale proclament que leur finalité est le service de l'homme.

Pour les membres du Pôle, les acquis de la démocratie politique sont solides. Il convient donc, maintenant, d'installer la démocratie économique et sociale et empêcher que le profit soit la finalité de la société. Dans ce sens, les six principes énoncés, ci-dessus, forment la trame idéologique qui fédère les acteurs du Pôle Européen.

Les approches et les principes énoncés dans cette Charte, sont identificateurs de l'appartenance au réseau et l'adhésion à ce qu'ils expriment. Ils constituent, de fait, une obligation pour toute fondation ou organisme similaire, candidat à l'entrée dans l' AISBL.

Les Membres Fondateurs du Pôle Fait à Bruxelles le 15 Mars 2000.

- **Fondation Agrupacio Mutua (Espagne)**
- **Fondation Cesar (Italie)**
- **Fondation Macif (France)**
- **Fondation Maif (France)**
- **Fondation P&V (Belgique)**